

*Dossier relatif au projet :*  
**Aide au Développement des Véhicules  
Electriques grâce à de  
Nouvelles Infrastructures de Recharge**



# Protocole de collecte des données

## 4.2 Collecte via la plateforme GIREVE



**Aide au Développement des  
Véhicules Electriques grâce à de  
Nouvelles Infrastructures de Recharge**

### Collecte via la plateforme GIREVE

Les opérateurs souhaitant bénéficier des aides du programme ADVENIR produiront dans leur dossier de demande de financement le certificat de connexion de leur superviseur technique à la plateforme GIREVE (fourni par GIREVE) qui permet de valider que l'opérateur est en mesure d'utiliser les web services nécessaires à l'envoi de données d'usage des infrastructures à Advenir, conformément au protocole eMIP.

Les modalités techniques et juridiques d'obtention de la certification de connexion à la plateforme GIREVE, ainsi que le descriptif du projet de certification sont fournis par GIREVE sur simple demande à [contact@gireve.com](mailto:contact@gireve.com). Afin de couvrir les ressources humaines et techniques jusqu'à la certification d'un outil de supervision, GIREVE facture 5000€HT par outil de supervision certifié.

L'opérateur doit par ailleurs informer la plateforme GIREVE de la liste des points de charge pour lesquels il souhaite une transmission des données de consommation au programme Advenir.  
L'opérateur doit faire la demande à GIREVE avant la mise en service de la borne.

Cette demande se fera par mail aux adresses :

- leonard.depaysac@gireve.com
- operator@gireve.com

#### A. Déclaration des données statiques

##### **Données :**

L'opérateur s'engage à mettre à jour l'outil de déclaration en ligne mis à sa disposition par GIREVE. Cet outil de déclaration permet à l'opérateur de référencer notamment les informations descriptives de l'IRVE (localisation, modalités d'accès et de paiement, typologie de prises et puissance, etc.), les identifiants uniques européen de chaque élément d'infrastructure (à minima les identifiants de stations et de points) ainsi que les données relatives au point de livraison liées à chaque point de recharge (n° du PDL, puissance souscrite).

##### **Fréquence de mise à jour :**

Cet outil de déclaration est mis à jour par l'opérateur au fur et à mesure des mises en service de ses d'infrastructures ainsi qu'à chaque modification. Le délai de mise à jour n'excédera pas 10 jours ouvrés à partir de la date de mise en service de l'IRVE ou de toute modification sur cette IRVE.

## B. Déclaration des données dynamiques

### **Données :**

L'opérateur s'engage à faire parvenir à la plateforme GIREVE l'ensemble des informations dynamiques dont il dispose via les web services du protocole de communication eMIP implémentés sur son système de supervision. Le protocole est fourni par GIREVE sous licence gratuite, mondiale et non limitée dans le temps.

Les informations dynamiques contiennent à minima pour chaque point et station de recharge :

- Le dernier état d'occupation connu (libre/en charge/réservé)
- Le dernier état de disponibilité connu (en service/hors service/futur)

L'opérateur mettra en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires au maintien permanent du lien technique entre son outil de supervision et la plateforme GIREVE.

### **Fréquence de mise à jour :**

L'opérateur fera parvenir en temps réel à la plateforme GIREVE toute modification d'états de disponibilité enregistrée dans son outil de supervision et fera ses meilleurs efforts afin d'atteindre ou réduire les délais suivants :

- Mise à jour en temps réel de l'état de disponibilité entre l'outil de supervision de l'opérateur et son IRVE
- Mise à jour en temps réel du statut de disponibilité entre l'outil de supervision et la plateforme GIREVE

## C. Déclaration des données de charge

### **Données :**

Lors de chaque session de recharge effectuée sur son IRVE, l'opérateur fait parvenir à la plateforme GIREVE les données permettant d'analyser le déroulement de la recharge, via l'API du protocole de communication eMIP dédiée aux comptes rendus de recharge intermédiaires (pendant la session de recharge) et finaux.

### **Fréquence de mise à jour :**

Les compte-rendu de recharge seront générés et transférés vers la plateforme GIREVE, de préférence à pas régulier pendant la charge (afin de permettre une analyse suffisamment fine des impacts des recharges sur le réseau de distribution), à la fin de chaque session de charge, ou à un rythme moins régulier n'excédant pas un rythme mensuel.